# Exercice salarié : Eh oui ! Il reste encore des psychiatres dans le médico-social

Marc Maximin

Pour tous ceux qui sont encore motivés par l'exercice salarié, malgré les dysfonctionnements et parfois l'incompréhension, le SNPP continue à se mobiliser.

Il suffit de rappeler l'investissement et le travail important fait depuis de nombreuses années par Antoine BESSE dans le but de défendre ce secteur, pour mieux comprendre les résultats positifs qui arrivent maintenant.

Les différentes réunions entre la Fédération des Syndicats Nationaux d'Employeurs et le SPF, le SPS-CFE/CGC et le SNPP ont permis de mettre à plat quelques-uns des problèmes que rencontrent "ces denrées rares" que sont les psychiatres dans le médico-social et d'essayer d'apporter des solutions.

Il est proposé :

1) Une revalorisation des carrières des médecins psychiatres en lien avec les augmentations perçues dans le public. Cette nouvelle grille des salaires pose une augmentation notable dès le début de la carrière. De plus, l'ancienne grille s'arrêtait à 15 ans d'ancienneté et nous avons prolongé la progression jusqu'à 28 ans. Pour les 15 premières années se mettra en place un reclassement linéaire et pour les plus de 15 ans d'ancienneté, un reclassement pour tous, à partir de 18 ans avec progression après 21, 24 et 28 ans de carrière.

2) Prenant en compte les nombreux problèmes rencontrés par nos adhérents, nous avons retravaillé les CDI temps plein et temps partiel concernant tous les médecins qualifiés dans le cadre de l'élaboration d'une convention pour les médecins généralistes. Ceci nous a permis de modifier, de clarifier et de corriger certaines incohérences et "flous…" qui dans le contexte d'un différend, ne prenaient pas en compte la particularité du statut des médecins psychiatres et servaient de prétexte pour un conflit (tel que les heures complémentaires ou supplémentaires, la flexibilité etc.…). Le résultat est un nouveau type de contrat plus cohérent et plus adapté aux médecins.

3) Les mesures de revalorisation ainsi que la nouvelle mouture pour les contrats doivent être signées en juillet pour être proposées à l'agrément de nos tutelles le plus rapidement possible. Dès que le texte final sera élaboré, nous vous le ferons parvenir dans son intégralité par l'intermédiaire du BIPP.

4) Une réflexion sur la Formation Médicale Continue, toujours pénalisée dans le cadre du médico-social et les congés trimestriels (CT) pour les psychiatres, a été abordée. Il faut d'abord rappeler que les CT pour les psychiatres dans la CCN 66 sont de 6 jours trimestriels. Une proposition d'aménagement d'une partie des congés trimestriels en congé de Formation Médicale Continue a été évoquée, mais cela soulève des difficultés de mise en place ainsi qu'un questionnement de certains adhérents sur des droits qui seraient aménagés du fait d'une mauvaise application et donc qui risqueraient d'être perdus. Rien n'a été posé et c'est seulement une hypothèse d'aménagement, d'échange d'un capital CT pour permettre une FMC.

Non ! Ces petites lueurs d'espoirs ne m'ont pas fait oublier l'avenant n° 10. Il a été décidé de façon unanime l'envoi d'une lettre au Ministre de la Santé (il faudra le faire aussi pour Matignon), signée par tous les représentants présents à ces réunions pour rappeler la nécessité de l'agrément de l'avenant n° 10 pour permettre que le travail dans ce secteur puisse se continuer dans une démarche cohérente de soins, en respect des patients, et dans le cadre de la mission du médico-social…

Voyant le peu de cas que font les médias pour l'exercice privé de la psychiatrie et encore plus l'exercice salarié, je me suis dit qu'une mobilisation des adhérents du SNPP me semble nécessaire, pour essayer de médiatiser ce qu'il en est des difficultés dans ce secteur et de son avenir qui semble compromis sur le plan du soin.

On voit bien comment l'absence d'intérêt, la méconnaissance voire la désinformation amènent une image souvent péjorative de l'exercice privé de la psychiatrie.

Vous pouvez me faire parvenir vos idées, propositions et questions par téléphone, fax et e.mail.

**Marc MAXIMIN**
**Tel - Fax : 05 62 72 25 09**
**e.mail : Marc.Maximin@wanadoo.fr**